

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1042

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 46

Après les mots: "des dispositions du", rédiger ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 13:

"2° du III du présent article est acquis à l'organisme payeur."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle et de correction d'une référence.